

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 18 heures, le Conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34
Nombre de membres présents :	20

Date de 1ère convocation : 1er février 2024

Date d'affichage :

Présents : Titulaires : BERTHOMIER Christian, BIQUEZ François, CHAPUIS Nicolas, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Marcel, FERRARI Sandra, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, HUYNH Antoine, MOUGNIOTTE Alain, PETIT GUILLAUME Sophie, REVOL Karine, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, VIOLA Peggy, VAIRYO Nicolas.
Suppléants (votant) : BEBERT Thierry.

Excusés : Titulaires : BALTHAZARD Pierre-Louis (pouvoir à Sophie Petit-Guillaume), CAMUS Gilles, GALENE Pierre-Damien (pouvoir à Sandra Ferrari), GOGNY Christian, GRELLIER Jean-Marc, MOURIC Raphaële, POMMAT Dominique, SALOMON Marie-Thérèse, TURNAR Alexandra, VIAL Jean-Marc (pouvoir à Alain Mougniotte), VANIN Gaëtan.
Suppléants : PIERRETON Christophe.

Absents : Titulaires : GENNARO Alexandre, LEOUTRE Jean-Marc, MONTORO Marie-Pierre, POILLEUX Nicolas.
Suppléants : EXERTIER Bruno, FRAYSSE Claudie, GALY Philippe, REGAIRAZ Michel.

ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION DE DEUX NOUVEAUX VICE-PRESIDENTS (compétences obligatoires)

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-1 à L5211-20, L5212-16, et L5711-1 à L5711-5 ;

VU l'Arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2018 approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges ;

VU l'article 6 des statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges fixant le nombre de représentants des collectivités membres en date du 17 septembre 2018 ;

Vu la délibération 19-20-C fixant le nombre de vice-présidents ;

La Présidente rappelle que suite à la démission des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux vice-présidents.

La séance est présidée par la présidente Mme Sandra Ferrari, qui procède à l'élection des deux VICE-PRESIDENTS :

Candidature du 1ER VICE-PRESIDENT : Mr André GIMENEZ

Le résultat du vote à mains levées est le suivant :

Nombre de votants : 23

Nombre d'absentions : 0

Majorité requise : 12

Suffrages exprimés : 23 voix pour Mr André GIMENEZ

Candidature du 2EME VICE-PRESIDENT : Mr Nicolas VAIRYO

Le résultat du vote à mains levées est le suivant :

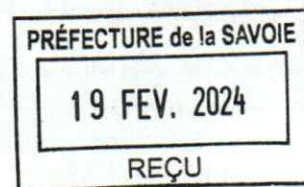
Nombre de votants : 23

Nombre d'absentions : 0

Majorité requise : 12

Suffrages exprimés : 23 voix pour Mr Nicolas VAIRYO

Mrs André GIMENEZ et Nicolas VAIRYO ayant obtenu l'unanimité des suffrages sont proclamés VICE-PRESIDENTS.



APPROUVE la nomination aux postes des vice-présidents :

1er vice-président : Mr André GIMENEZ

2ème vice-président : Mr Nicolas VAIRYO

Fait à Aix-les-Bains, le 7 février 2024

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention (s) :	0
Blanc (s) :	0

Certifié exécutoire

compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

